

[Texte]

It seems to me what we should be doing is having the officials before us, dealing with this in clause-by-clause, so we can get answers to these questions. Many of them are quite legitimate questions and should have answers provided to them. We know what the questions are. Let's get on with the answers.

I worry that while many legitimate concerns have been raised, as I say, particularly by our witness this morning, there are responses to those questions; and what we should do is get those responses, as opposed to delaying this any further. I am convinced the responses are those that meet the needs. Mr. Nault talks about the assurance that land claims will overtake this legislation. That's standard. That's the process we're dealing with: dealing with legislation that's in place. It's understood that anything out there is topic for discussion, topic for change, and topic for amendment. That's just the way the process works.

This comptroller question, as I've said, is an administrative arrangement between the department and the board. It has nothing to do with the legislation. It is something that quite clearly should be left as an administrative arrangement between the department and the board. I think we want to hear from officials about the impact on 8 and 11 and how that relates here, and in fact how the bill improves some of the concerns that have been raised, and others that we know have not.

We're going to be a month or a month and a half, to be realistic, before we get anywhere on this thing, and I don't think that's in the interests of the parties involved. I don't think that's what the parties involved would have us do. I don't want to turn our backs on the Dene or anybody else, but I think we want to be realistic in what we're doing here and why we're doing it. I'm very concerned this has taken this turn. I suggest, obviously, that we meet on Thursday, and that what we do be subject to discussions later this afternoon. I don't want to use the hammer here, but I'm not prepared so sit and wait and have this hang out there for another month and a half. Let's get the officials before us in clause-by-clause so they can answer these questions we all have.

That's what I would recommend we do on Thursday.

Mr. Laporte: Ross, we've had the Dene Nation here, but I don't believe we've actually heard from the Dene Nation, who themselves have said they haven't had an opportunity to go through the bill. It's going to be the Dene Nation who are going to be affected by this bill, not us—not Newfoundland or people from Saskatchewan—and it's these people who should have a real say on what their position is on the bill. Yes, we should have the clause-by-clause, but there should be a real effort to let them review the legislation and come before this committee with any recommendations they might have. Surely that's not going to take a long time. We're talking about a couple of weeks or so. If we do that, then the process will be as it should be and there will be some real consultation with the people who are being affected by this legislation. It seems to me that's inherently fair and proper.

[Traduction]

comparaître devant nous. Ils ont soulevé quatre points. À mon avis, nous devrions demander aux fonctionnaires de comparaître dans le cadre de l'étude article par article, pour obtenir une réponse à ces questions. Bon nombre d'entre elles sont des questions légitimes, et nous devrions y fournir des réponses. Nous savons quelles sont les questions. Il suffit d'obtenir les réponses.

Je ne nie pas que de nombreuses préoccupations légitimes aient été soulevées—en particulier par notre témoin de ce matin—mais je pense que les réponses à ces questions existent. Il suffit de les obtenir, au lieu de faire traîner les choses en longueur. Je suis convaincu que les réponses sauront répondre aux attentes. M. Nault affirme que les revendications territoriales dépasseront la loi. C'est normal. C'est l'essence même du processus actuel. Nous devons examiner la législation existante. Tout le reste est matière à discussion, matière à changement et à modification. C'est bien simple, c'est ainsi que fonctionne le processus.

La présence d'un contrôleur, comme je l'ai dit, résulte d'un arrangement administratif entre le ministère et l'office. Cela n'a rien avoir avec la mesure. Il va de soi que cet aspect relève strictement d'un arrangement administratif entre le ministère et l'office. Nous voulons que les fonctionnaires nous parlent des répercussions de la mesure sur les traités 8 et 11, et, inversement, nous voulons savoir comment la mesure répond à certaines préoccupations qui ont été exprimées, ainsi qu'à d'autres, qui, nous le savons, ne l'ont pas été.

Pour être réaliste, je dirai qu'il faut compter un mois ou un mois et demi avant d'aboutir à quelque chose, et je ne pense pas que ce soit dans l'intérêt des parties concernées. Je ne pense que c'est ce qu'elles auraient souhaité. Je ne veux pas que nous tourniions le dos aux Dénés ou à qui que ce soit d'autre, mais il faut être现实ists à propos de ce que nous faisons et des raisons qui nous motivent. Je m'inquiète beaucoup de la tournure des événements. Je propose que nous nous réunissions jeudi et que nous discutions plus tard cet après-midi de ce que nous allons faire. Je ne veux pas jouer au dur, mais je ne suis pas disposé à attendre et à laisser traîner les choses en longueur pendant un mois et demi. Convoyons les fonctionnaires pour l'étude article par article afin d'obtenir les réponses aux questions que nous avons tous.

Voilà ce que je recommande que nous fassions jeudi.

M. Laporte: Ross, nous avons accueilli un représentant de la nation dénée, mais nous n'avons pas vraiment entendu la voix des Dénés eux-mêmes, qui ont dit qu'ils n'avaient pas eu l'occasion d'examiner le projet de loi. Ce sont les Dénés qui seront touchés par cette mesure—and non les habitants de Terre-Neuve ou de la Saskatchewan, et c'est à eux qu'il appartient de s'exprimer à ce sujet. Nous ne devrions certes débuter l'étude article par article, mais il faudrait s'efforcer de laisser à la nation dénée le temps d'étudier la mesure et, le cas échéant, de nous faire des recommandations. Cela ne devrait pas prendre tellement de temps. Une quinzaine de jours environ tout au plus. Si nous faisions cela, nous respecterions le processus et il y aurait eu de véritables consultations auprès des personnes que visera le projet de loi. Il me semble que ce serait une façon juste et appropriée de procéder.